

Conseil Municipal du 20 avril 2015

A 20H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE		X		Mme TERRY
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE		X		M. DUTHOIT
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT				
Mme HENRY	X			
M. LEMOINER				
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL		X		Mme LEMOINE
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU		X		M. PERCHE
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme PETIT**

1): LOCATION CENTRE DE TRI – SIGNATURE DU BAIL :

Afin de finaliser le dossier, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la location du centre de tri.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur MALANDRIN informe qu'il a réuni en séance extraordinaire le Conseil Municipal afin d'avoir l'autorisation de signer le bail du Centre de Tri, avec Monsieur BRENNETOT représentant le cabaret « le puits enchanté », qui aura lieu demain chez Maître GRENET pour un montant de loyer mensuel HT de 2 300 euros. La location débutera le 1^{er} mai 2015. Il s'agit d'un bail commercial classique de 3, 6 ou 9 ans. Par la suite, le locataire souhaiterait acquérir ce local mais cela n'a pas été précisé dans le bail car nous n'avons pas reçu l'accord de la Préfecture pour vendre ce bien, la construction de ce dernier ayant été subventionnée par la Préfecture.

Monsieur PERCHE souhaite savoir s'il est possible de vendre cette parcelle à un particulier alors qu'elle est située à l'intérieur du périmètre de la zone d'activités de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin.

Monsieur MALANDRIN lui précise qu'il s'est renseigné auprès de la Communauté de Communes, rien ne s'y oppose, le règlement de cette zone suggère sans imposer. Il a demandé à ces derniers de bien vouloir prendre à leur charge le panneau signalétique de ce commerce.

De plus, Monsieur MALANDRIN a autorisé provisoirement jusqu'à la fin de l'année 2015, la mise en place d'une publicité, qu'il aura préalablement validé, à l'entrée de la zone d'activités du Champ de Courses.

Au niveau des travaux, à l'intérieur, une cuisine va être créée.

Pour les parkings, dans la journée, le Puits Enchanté travaille principalement avec des sociétés, c'est donc des cars qui seront stationnés dans l'enceinte de la parcelle. Le soir, ce sont des particuliers qui viennent, le parking risque d'être trop petit et des véhicules stationneront sûrement à l'extérieur des parkings prévus, mais cela ne gênera en rien les autres entreprises de la Communauté de Communes qui seront fermées à cette heure-là.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location des locaux de l'ancien Centre de Tri de Doudeville.